

PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
Aux Contribuables de la susdite municipalité


AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, QUE :-

Conformément à l'article 956 du Code Municipal, il y aura une assemblée publique du Conseil municipal le mardi 13 décembre 2022 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, 671 St-Régis, Saint-Isidore, afin d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

A cette assemblée, les délibérations des membres du Conseil municipal ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur les sujets ci-haut mentionnés.

DONNÉ à Saint-Isidore ce 30^e jour de novembre 2022.



Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Isidore certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, le 30^e jour de novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30^e jour de novembre 2022.

